



Parti socialiste
du Valais romand

le peuple.VS



Numéro 166

Vendredi 15 janvier 2021

Un gouvernement sans PS? Impensable!

Les élections cantonales sont à nos portes. Outre l'élection du Parlement cantonal, il y a aujourd'hui un enjeu crucial à défendre: la présence du PS au sein du gouvernement.

La candidature de Mathias Reynard est une première dans l'histoire du PS valaisan. Le siège obtenu en 1997 a toujours été occupé par un-e socialiste du Haut Valais. Peter Bodenmann en 1997, Thomas Burgener en 1999, et Esther Waeber-Kalbermatten, première femme élue au poste de Conseillère d'État, en 2009.



Le PSVr doit aujourd'hui défendre ce siège acquis il y a 24 ans. La présence d'un-e élu-e de gauche est indispensable à l'équilibre politique du Canton.

Chaque personnalité, nous le savons bien, qui s'engage au sein d'un parti, représente des valeurs bien précises. La Gauche, la social-démocratie, a fait siennes celles qui font front au libéralisme à outrance, source de malheurs, d'isolement, d'individualisme. La social-démocratie telle que nous la souhaitons défend une vision solidaire et sociale. La

santé pour toutes et tous à un prix décent, les assurances sociales comme filet de sécurité pour celles et ceux dans le besoin, l'égalité comme un phare pour notre société, non négociable, indiscutable, évidente enfin! La culture, poumon nécessaire et bienfaisant. L'éducation et la formation, ciment de notre cohésion, base du bien vivre ensemble et garantie de l'égalité des chances. Les finances, pour un État fort qui puisse répondre aux besoins de la population. En temps de crise, nous le constatons aujourd'hui, un État vers qui l'on se tourne inmanquablement quand il faut remédier aux conséquences d'une crise qui fait bien des ravages.

La présence d'un-e socialiste au Gouvernement doit marquer le canton de cette empreinte humaniste et solidaire dont nous avons tant besoin. Elle doit être le reflet de cette population qui compte sur ses élu-e-s pour gérer le Canton avec ouverture, humanisme et socialisme.

Le programme participatif de Mathias Reynard, pensé et élaboré par des personnes proches ou non du PS, est un outil dont il faudra savoir tirer profit. Le Peuple vous propose de le découvrir dans trois numéros différents.

A consommer sans modération!

Barbara Lanthemann,
présidente du PSVR,
députée au Grand Conseil



2 Programme participatif de Mathias Reynard, 1^{re} partie

5 Votations fédérales du 7 mars: recommandations de vote du PSVr

7 Échos de la Constituante: Consultation ouverte



Présentation du programme de Mathias Reynard (1^{re} partie)

AGRICULTURE – VITICULTURE – TOURISME

Le tourisme est une branche économique essentielle pour le Valais. Il est nécessaire de poursuivre les efforts pour la promotion d'un tourisme quatre saisons, en améliorant l'offre hors période hivernale. L'époque où chaque acteur du tourisme travaillait pour son compte et sans concertation est révolue: le Valais doit se présenter et se penser comme une destination unique. D'autres outils, comme les parcs naturels régionaux, sont également porteurs d'avenir, comme le démontre le Haut-Valais.

En matière d'agriculture et de viticulture, le canton du Valais doit encourager les modes de culture biologique et améliorer les liens entre tourisme et agriculture, permettant à ces deux secteurs clefs de tirer avantage l'un de l'autre. Les produits agricoles doivent être rémunérés à leur juste valeur, en encourageant, par exemple, des mesures pour un prix du lait équitable. La protection de notre biodiversité, qui passe par exemple par un soutien à l'apiculture, est une priorité.

Mesures:

1. Mettre en place, sur l'ensemble du canton, un parcours de sentiers didactiques valorisant la culture, le patrimoine, les paysages et les produits du terroir.
2. Inscrire le Valais comme « région sans OGM ».
3. Soutenir les efforts pour une viticulture durable (accélérer les aides à la reconversion bio, remaniements parcellaires, sensibilisation...) et investir dans la recherche pour appuyer les milieux agricoles et viticoles à affronter les défis futurs (enherbement, vivacité du sol, variétés existantes, remplacement des produits phytosanitaires...), en renforçant les liens entre la branche et les hautes écoles.
4. Mener les essais agricoles et viticoles sur les domaines de l'Etat et convertir l'entier de ces domaines en production biologique.
5. Soutenir le développement de filières de vente à valeur ajoutée (Vente directe – Coopératives de producteurs – E-commerce – etc.).
6. Valoriser et promouvoir les produits agricoles régionaux dans les établissements subventionnés par les collectivités publiques; découverte d'une alimentation saine et durable auprès des élèves.
7. Renforcer et accélérer les mesures d'aides aux éleveurs de montagne (notamment pour la protection des troupeaux).

8. Soutenir les projets d'agritourisme (formation, aide aux formalités...).
9. Renforcer le rôle de Valais/Wallis Promotion, les synergies entre secteurs et la mise à disposition de conseils et compétences pour les petites stations.
10. Participer à la sauvegarde de la race d'Hérens en soutenant les éleveurs.

CULTURE – PATRIMOINE – SPORT

Parfois marginalisée ou réduite à la seule sphère des loisirs, la culture et son important impact économique demeurent sous-estimés. Elle est pourtant créatrice d'emplois et de valeur ajoutée.

Le Valais détient un riche patrimoine. Son bâti, ses patois, ses nombreuses traditions immatérielles méritent d'être protégés et mis en valeur. Ce patrimoine constitue, au même titre que la culture, un atout touristique indéniable.

La culture, le patrimoine et le sport méritent une attention et un développement particuliers, notamment auprès des enfants et des jeunes, afin de renforcer le bien-être tant mental que physique de la population valaisanne.

1. Mettre en place un **chèque cantonal** pour chaque enfant à utiliser pour des activités culturelles ou sportives.
2. Soutien au **Livre**: encourager les librairies dans leur rôle de médiation culturelle et donner la possibilité à chaque enseignant d'offrir une fois par année un livre d'un.e écrivain.e romand.e aux élèves de sa classe.
3. Élargir le concept d'**AG culturel** pour l'ensemble de la population afin de favoriser l'accès à la culture.
4. Revaloriser les **conditions de travail** des professionnels du domaine culturel (veiller aux conditions des artistes pour toute subvention, porter le salaire des professeurs des écoles de musique au niveau des enseignant-e-s primaire...).
5. Stimuler l'orientation des communes, grâce à des **délégués culturels régionaux**. Et renforcer les liens entre **l'école** et les milieux culturels et sportifs (interventions d'artistes et de sportifs dans les écoles, visites culturelles, découvertes de sports...), y compris dans les villages de montagne.
6. Mettre en place un **Musée de l'archéologie**, mettant en évidence ce riche patrimoine pour la population et le tourisme.

7. Intégrer le **folklore** à la liste de nos traditions vivantes et déposer un dossier de reconnaissance de l'art traditionnel valaisan au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.
8. Soutenir des projets de valorisation de nos **pa-tois** (signalisation, médias, ouvrages, sensibilisation à l'école, création culturelle, universités populaires...).
9. Appeler à des projets novateurs (recherche, création contemporaine) afin de valoriser et promouvoir notre **patrimoine**.
10. Établir un plan directeur régional des **infrastructures sportives** afin de mieux coordonner les ressources.

DÉMOCRATIE ET INSTITUTIONS

Notre démocratie doit être plus inclusive, plus équilibrée et plus participative. L'époque où le monde politique gouvernait de son côté est largement révolue. En étendant certains droits politiques et en renforçant la participation citoyenne à la chose publique, on replace les habitant-e-s de ce canton au centre des préoccupations politiques. La population est en droit d'attendre plus de transparence et un meilleur contrôle des tâches et prestations publiques.



La Constituante valaisanne travaille actuellement sur plusieurs propositions qu'il convient de soutenir, notamment la suppression des districts, le renforcement des législatifs communaux ou une meilleure représentativité des forces politiques au Conseil d'État.

Propositions :

1. Mettre en place une loi sur la **transparence** du financement du monde politique et des campagnes.
2. Parité : chaque liste électorale doit comporter au moins 40% de candidatures de chaque **genre**.

3. Renforcer la **démocratie participative** (tables rondes citoyennes, conseils de quartier, participation au programme SAB pour les villages de montagne...).
4. Introduire un **budget participatif** visant à soutenir des projets locaux d'utilité publique par région (Bas, Centre, Haut).
5. Améliorer la protection des **lanceurs d'alerte** contre d'éventuelles représailles et créer un organisme indépendant et externe (*ombudsman*) pour recueillir des plaintes.
6. Tous les membres des autorités cantonales et communales et les dirigeant-e-s des entreprises publiques déclarent leurs **liens d'intérêts** dans un registre centralisé.
7. **Étendre les droits politiques** sur le plan communal, voire cantonal, aux étrangers/ères détenteurs d'un permis C. Octroyer le droit de vote dès 16 ans et renforcer l'éducation à la citoyenneté (*easyvote*, parlement des jeunes...).
8. Renforcer le **contrôle des pouvoirs publics** et de l'administration grâce à une cour des comptes et/ou une extension des compétences de l'inspection des finances.
9. Interdire la **rémunération des récoltes** de signatures.
10. Créer une cour spécialisée pour les **affaires familiales** et une **cour constitutionnelle** au sein du Tribunal cantonal.

ÉCONOMIE ET MONDE DU TRAVAIL

L'économie doit être au service de l'humain. Le tissu économique valaisan est composé essentiellement de PME ; un soutien à une production locale, innovante et durable est donc essentiel.

La collaboration avec les hautes écoles présentes sur le territoire cantonal doit être renforcée, afin de développer de nouvelles technologies, créer des emplois et répondre aux besoins de qualifications de l'industrie.

Notre économie doit développer des places de travail diversifiées, proposant des conditions de travail décentes et permettant à chacun-e d'être autonome et de s'intégrer dans la société. Les risques liés au monde du travail (*burnout*, harcèlement, *mobbing*...) doivent être prévenus. Le travail doit être un lieu d'épanouissement et non de souffrances.

Mesures :

1. Favoriser le développement des circuits courts et mettre en place une stratégie en faveur de l'économie circulaire et positive.
2. Faire de la santé et de la sécurité au travail une priorité, en répondant aux normes de l'OIT (inspection du travail), en soutenant les partenaires

- sociaux (collaboration avec la SUVA) et en conseillant les entreprises dans l'organisation du travail pour éviter les burn-out.
3. Favoriser le partenariat social et le soutien aux partenaires sociaux pour la conclusion et l'extension de CCT.
 4. Introduction d'un salaire minimum cantonal, pouvant être différencié selon les branches.
 5. Développer les apprentissages par modules sur plusieurs années ainsi que la validation d'acquis pour faciliter la formation d'adultes et les reconversions professionnelles.
 6. Maintenir les horaires actuels d'ouverture des magasins et éviter une généralisation du travail le soir et le dimanche.
 7. Égalité de traitement devant l'impôt et lutte contre la fraude fiscale: rattraper notre sous-dotation, en comparaison intercantonale, en personnel au service des contributions.
 8. Agir contre le fléau des faillites à répétition (marchés publics, liste noire, dénonciation pénale...).
 9. Marchés publics: développer des critères d'adjudication positifs pour soutenir nos entreprises locales, intégrantes et formatrices.
 10. Mettre en place une APG pour les chômeurs (sur le modèle vaudois), afin d'assurer une protection en cas de maladie pendant la période de chômage.

ÉDUCATION – FORMATION – RECHERCHE

L'État a la responsabilité de maintenir une école publique forte, gratuite et qui garantit l'égalité des chances. Les compétences acquises à l'école doivent amener les enfants à devenir des citoyens autonomes, responsables et conscients de leur rôle social. Dans ce sens, l'éducation à la citoyenneté doit être renforcée.

L'éducation est un investissement et non une charge. Les moyens investis dans la formation doivent servir à tou·te·s: aux enfants de l'école obligatoire, aux étudiant·e·s et aux apprenti·e·s, aux jeunes des classes moyennes et populaires pour leur formation, à la recherche et aux hautes écoles mais aussi à la formation continue essentielle pour l'acquisition de compétences de base ou encore lors de reconversions professionnelles. Personne ne doit être laissé au bord du chemin et nous devons veiller à ce que chaque jeune obtienne un diplôme du Secondaire II professionnel ou général.

Propositions :

1. Accorder une réelle place, dans les grilles horaires des élèves de l'école obligatoire, aux **capacités transversales** (vivre-ensemble, dé-

mocratie, communication, confiance en soi, créativité, esprit critique, MITIC, santé, prévention des violences...).

2. Renforcer les équipes pluridisciplinaires (**logopédie, travail social...**) dans les centres scolaires, afin d'assurer une détection rapide et un meilleur suivi des enfants qui ont besoin d'une attention particulière, ainsi que lutter contre le **harcèlement scolaire**.
3. Remplacer les prêts par des **bourses d'études**, augmenter les moyens en faveur de l'égalité des chances et éviter toute hausse des taxes d'études.
4. Soutenir les communes vers la mise en place d'**écoles à horaire continu**, en intégrant une réflexion sur les tâches à domicile.
5. Soutenir les jeunes qui rencontrent des difficultés entre la fin du CO et l'obtention d'un CFC/AFP, par des mesures de transition (pré-apprentissage, SeMO, EPP...) et un accompagnement durant la formation duale (job coaching). Évaluer la possibilité d'étendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.
6. Renforcer la valorisation de la **formation professionnelle** (orientation professionnelle, stages de découverte, SwissSkills...).
7. Mener une étude sur l'**illettrisme numérique** (illectronisme) afin de préparer une stratégie de lutte contre ce phénomène qui conduit à l'exclusion sociale.
8. Poursuivre les investissements dans nos **hautes écoles** et nos **instituts de recherche**, pour faire du Valais un pôle dans les domaines de l'industrie, de la création d'entreprises et des nouvelles technologies.
9. **Échanges linguistiques**: développer les offres de l'école primaire au Secondaire II, utiliser le potentiel des nouvelles technologies et encourager les partenariats d'enseignant·e·s.
10. Instaurer une culture de la transition professionnelle vers et hors de l'enseignement en proposant des instruments de formation-reconversion en emploi, et en **revalorisant la profession**.

62

Le PSVr présente
62 candidat·e·s pour les élections
du Parlement cantonal :

29 femmes et 33 hommes

Recommandations de vote du PSVr

Objets de la votation populaire du 7 mars 2021

1. Initiative populaire du 15 septembre 2017 « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage »

L'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage », validée par la Chancellerie fédérale le 11 octobre 2017, demande que la Constitution soit complétée par un nouvel article (10a) visant à interdire la dissimulation du visage dans l'espace public et dans les lieux accessibles au public. L'initiative prévoit aussi une interdiction de contraindre une personne à se dissimuler le visage en raison de son sexe. Enfin, des exceptions pourront être justifiées par des motifs de santé ou de sécurité, par des raisons climatiques ou par des coutumes locales. Par conséquent, les exceptions prévues sur la base de motifs religieux – hormis pour les « lieux de culte » – sont explicitement exclues. Enfin, l'initiative vise également le port de cagoule, dans le cadre de manifestations notamment. (Source : humarights.ch)

Recommandation
du Conseil de Parti du PSVr :

NON

2. Loi fédérale du 27 septembre 2019 sur les services d'identification électronique (LSIE)

Actuellement, la Suisse ne connaît aucune procédure d'identification électronique encadrée par la loi ou faisant l'objet d'une garantie de la Confédération quant à sa sécurité et sa fiabilité. Afin de pallier à ce manque, le Conseil fédéral a donc déposé auprès de l'Assemblée fédérale un projet en date du 1er juin 2018. Concrètement, l'idée de la LSIE est d'établir les moyens d'identification électronique nécessaires pour les échanges électroniques entre les citoyens, les autorités publiques et les entreprises. Pour ce faire, le Conseil fédéral a prévu un système de partage des tâches entre le secteur public et le secteur privé :

- le secteur public assumerait d'abord la tâche centrale de vérifier et de confirmer l'identité d'une personne, mais également celle de contrôler les fournisseurs et leurs systèmes d'identification électronique ;
- le secteur privé s'occuperait de l'exploitation des systèmes d'identification électronique ainsi que de leur émission.

Recommandation
du Conseil de Parti du PSVr :

NON

3. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 portant approbation de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie

Le PS s'était opposé à cet accord lors du débat en plénum au conseil national, mais, puisque la droite avait accepté le projet, certains de nos membres se sont « battus » pour que l'accord commercial avec l'Indonésie présente des progrès par rapport aux précédents accords commerciaux et devienne un « modèle » pour les prochains accords, en particulier celui avec le Mercosur. Il avait été inscrit dans la loi des éléments de durabilité, mais le PS a insisté pour connaître au plus vite l'ordonnance et savoir si ces exigences étaient bien traduites dans l'ordonnance, ce qui semble être le cas.



De plus, plusieurs ONG sur place ont informé sur le fait que cet accord était très important pour les cultivateurs d'Indonésie et qu'il était synonyme de prospérité pour eux. Les termes de l'ordonnance qui instaurent une obligation de durabilité et de respect des droits humains, une possibilité de surveillance par des personnes venant de l'extérieur et surtout une possibilité de sanction en cas de non-respect de ces règles ont convaincu la plupart des ONG qui, au départ étaient opposées au projet.

A l'inverse, pour le syndicat agricole Uniterre, « L'huile de palme est présente dans un produit sur deux. Produite à très bas prix, l'importation entraîne une concurrence déloyale avec nos huiles végétales indigènes. La demande mondiale continue d'alimenter la consommation. Alors qu'en Suisse, nous fixons des normes élevées en matière de protection de l'environnement, de bien-être des animaux et de biodiversité, les conditions en Indonésie sont en totale contradiction avec nos exigences. Le commerce mondial a entraîné la destruction de l'environnement. Compte tenu de la crise climatique, le transport de marchandises doit être limité. Dans la plupart des pays, le libre-échange n'a augmenté ni la prospérité ni la qualité de vie et ne sert que les intérêts économiques des multinationales. »

Recommandation
du Conseil de Parti du PSVr :

NON



Session de décembre 2020

La dernière session de l'année du Grand Conseil, et avant dernière session de cette législature a été dominée par les débats sur le budget. Mais nous pouvons également soulever l'élection de la nouvelle juge cantonale et le vote des quelques lois qui auront, à l'avenir, leur importance.

Élection d'une juge cantonale

La première journée a été marquée par la nomination de la nouvelle juge cantonale. L'AdG a présenté aux député-e-s du Grand Conseil un ticket 100% féminin avec les candidatures de Mme Rey-Mermet et Mme Stéphanie Spahr. Le groupe s'est réjoui de présenter deux personnalités de qualité, membres du PS. C'est finalement Mme Rey-Mermet de Monthey, candidature plébiscitée par la COJU, qui aura convaincu les élu-e-s. Son assermentation s'est déroulée le lendemain.

Les lois

Lors de la session, plusieurs lois ont vu leurs entrées en matière acceptées avant d'être débattues. Les entrées en matière acceptées sont la modification de la loi d'application du code civil suisse, la décision concernant les indemnités parlementaires pour la durée de la législature 2021-2025 et enfin la modification de la loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs (première lecture).

Parmi ces lois, celle qui aura peut-être le plus d'impact sur le quotidien de beaucoup de valaisans et de valaisannes est la modification de la loi d'application du code civil Suisse. Cette nouvelle loi modifiera en profondeur l'organisation des Autorités de protection de l'enfance et de l'adulte (APEA) en Valais. Cette modification était nécessaire, le Valais étant le dernier canton à la faire. En pratique, les effets les plus notables seront la diminution du nombre d'offices de 23 à 9 (le PS soutenait une diminution à 6), leur professionnalisation, la plus grande présence de juristes et la centralisation des offices à travers le canton.

Le Budget 2021

Le gros des débats de cette session s'est quant à lui cristallisé autour du budget qui a donc été la scène de bien des combats. Le député PS Emmanuel Amoos a déposé beaucoup d'amendements, tous soutenus par le groupe. Un premier amendement visait à accorder l'augmentation des salaires minimums et/ou prime Covid-19 pour le personnel des hôpitaux, des EMS et des CMS. Le GC avait déjà accepté d'accorder une première fois une prime par le passé, lors de la première vague du Covid. Mais des primes sporadiques ne

suffisent désormais plus. Selon le député, si les salaires du personnel de la santé ne viennent pas à être rapidement revalorisés, le Valais risque de se retrouver, dans un futur proche, face à une pénurie de personnel de la santé. Ces métiers intéressent de nombreuses personnes, mais s'avèrent être exigeants et, actuellement, dévalorisés et sous-payés.

Un deuxième amendement visait pour sa part à prévoir la création de postes au sein des offices des poursuites et faillites. La crise actuelle aura un impact économique important et malheureusement des entreprises feront faillite. Une augmentation de personnel aurait permis d'une part de protéger les travailleurs de ces offices contre une potentielle surcharge de travail et de faire en sorte que ces procédures douloureuses ne traînent pas trop en longueur. Ces deux premiers amendements ont été refusés par la droite.

La droite a également massivement refusé l'amendement du député Emmanuel Amoos visant à débloquer des aides supplémentaires pour les éleveurs, notamment de moutons, afin de développer les mesures de protection. Alors qu'un soutien de la droite agraire aurait pu être espéré, l'UDC a, au contraire, fait bloc de tout son poids contre cette mesure.

Les investissements pour l'année à venir ont été budgétisés à 600 millions de francs. Ces injections de liquide dans le tissu économique valaisan permettront de soutenir et de relancer l'économie.

En fin de session, c'est le député Blaise Carron qui a pris la parole. Malgré toutes les oppositions, il a réussi à relever de belles avancées. Premièrement, les investissements pour l'année à venir ont été budgétisés à 600 millions de francs. Ces injections de liquide dans le tissu économique valaisan permettront de soutenir et de relancer l'économie. Deuxièmement, l'état a créé 95 nouveaux postes dans l'administration. Après une année de politique de non-embauche, cette reprise doit être saluée. Ces postes s'avèrent être nécessaires afin de permettre à l'administration de remplir efficacement son rôle. Un dernier élément plus technique sur lequel est revenu le montheysan et qui mérite

notre attention est la manière dont les comptes valaisans ont été légèrement maquillés. Un amendement qui visait à intégrer dans le budget la diminution des recettes de 17 millions prévues suite à l'entrée en vigueur de la deuxième phase de la RFVS en 2021 a été refusé. Si le Parlement avait souhaité avoir une bonne logique comptable, cet amendement aurait dû être accepté sans combat. L'acceptation de cette modification aurait conduit à devoir adapter le budget tel qu'initialement présenté, car il n'aurait plus respecté le frein à la dépense publique. Selon Blaise Carron, en agissant

ainsi, la majorité prouve ouvertement qu'elle utilise le double frein autant comme un outil politique que de gestion économique des finances publiques.

La dernière session de cette législature se tiendra en février, quelques jours avant les élections cantonales qui définiront le nouveau visage du Parlement. Il est à espérer que celui-ci prenne un virage plus social et écologique si nous voulons défendre avec plus de poids une politique de gauche en Valais!

Darius Boozarjohmeri

Constituante: place à la consultation!

Après le traitement des propositions des commissions par le Plénum de la Constituante, achevé en novembre dernier, le processus se poursuit avec une vaste consultation des acteurs institutionnels et du public, ouverte de mi-janvier à mi-mars. Cette consultation vise à recueillir un maximum d'opinions sur les orientations prises jusqu'ici par la Constituante et ses commissions.

Le questionnaire public, ouvert jusqu'au 14 mars 2021, est disponible à l'adresse : www.vs.ch/valaisdemain

Le catalogue des principes retenus lors des plénums de l'automne dernier laisse un sentiment mitigé. D'une part, il faut saluer de nombreuses innovations dans le domaine des tâches de l'État: création d'un congé parental cantonal, imposition individuelle, objectif de neutralité carbone, garantie d'une fin de vie digne, protection des lanceurs d'alerte, reconnaissance de l'importance de la culture, du sport et des loisirs, notamment. Dans le domaine des institutions aussi, les réformes envisagées sont positives: élection à la proportionnelle du Conseil d'État composé de 7 membres, suppression des districts au profit de six régions, conseil général comme règle pour les communes de plus de 5000 habitants, introduction de la motion populaire, création de tribunaux de la famille et d'une cour constitutionnelle. Malgré ces avancées bienvenues, rappelons toutefois que la plupart des amendements de gauche ont été refusés et que le statu quo a prévalu dans nombre de domaines. C'est le cas notamment des droits politiques, la majorité de droite ayant refusé de les étendre aux étrangers établis et aux jeunes dès 16 ans. En matière de parité, le plénum a refusé toute mesure concrète susceptible d'améliorer la représentation

des genres dans les institutions. Dans le domaine des relations Eglises-État encore, rien ne change, les Eglises catholiques et réformées continuant de bénéficier d'un statut privilégié assorti de financements publics.

Ceci dit, le texte actuel est loin de la version finale de la future Constitution. Du reste, de nombreux principes ont été adoptés ou refusés à une courte majorité, de sorte que leurs destins restent très incertains. C'est à ce titre que la consultation prend toute son importance, ses résultats étant susceptibles de faire définitivement pencher la balance sur des sujets très controversés.

La consultation se divise en deux volets. Le premier s'adresse, comme tout projet législatif d'importance, aux acteurs institutionnels du canton: partis, autorités, communes, syndicats, associations patronales et économiques, acteurs de la société civile. Le PSVR y prendra évidemment part et souhaite élaborer sa réponse de manière participative en y associant des membres et sympathisants. Les JSVR pourront également rendre leur propre réponse. Le deuxième volet s'adresse à la population, invitée à répondre à un questionnaire en ligne composé d'une trentaine de questions sur les sujets les plus débattus ou controversés. À l'issue la consultation, un rapport de synthèse sera élaboré, dont les commissions thématiques devront tenir compte pour élaborer un avant-projet dès le printemps.

Le questionnaire n'est évidemment pas un sondage, mais une participation importante du public progressiste est cruciale pour la suite des travaux. C'est pourquoi le groupe PS et Gauche citoyenne de la Constituante invite tous les sympathisants socialistes à y participer et à encourager leurs proches à faire de même!

Fabien Thétaz





2 février - 18 h 00
Comité directeur

8 mars - 18 h 00
Comité directeur

8 mars - 20 h 00
Conseil de Parti

13 avril - 18 h 30
Comité directeur

17 avril - 15 h 00
Congrès du PSVr

Oui

PSVr

Rue de Conthey 2
1950 Sion
 J'adhère au PSVr

 Je souhaite recevoir le peuple.vs

ou directement sur le site:

www.psvr.ch

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Le vengeur masqué



Avancer ensemble, que voilà un joli slogan. Ensemble, vraiment? ou juste celles et ceux qui arrivent à suivre...?

Entreprendre. Durablement. Sympa, non? « Je suis un entrepreneur », plouf, c'est du réchauffé! Pour un Valais solidaire et durable, c'est mon préféré. Que c'est bon de voir les valeurs de gauche ainsi reprises par la droite libérale!

Je découvre avec bonheur que le Valais regorge de gens de gauche, déguisés en PDC, PLR et autres partis qui pourtant, dénigrent à longueur d'année les valeurs socialistes!

Je savoure cette flambée d'humanité qui réchauffe mon cœur transi (de froid mais pas que...).

Mais tout va bien, Madame la marquise, sont tous gentils, humains, solidaires, écolos, même que jusqu'à ce jour, c'était plutôt le contraire...

A carnaval, on se déguise, en campagne, on fait pareil!

Mais, me dira-t-on, y'a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, n'est-ce pas?

Bonne Année, et bonne campagne!

Bimensuel 10^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
PSVr
Rue de Conthey 2
1950 Sion
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 120.-
membres JSVr CHF 50.-

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion
079 443 76 41
abonnement@lepeuplevs.ch
publicite@lepeuplevs.ch